

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Sarthe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR  
SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2023**

Convocation

Date de la convocation : 27/11/2023

Date de l'affichage convocation : 27/11/2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 08/12/2023

Publiée ou notifiée le : 08/12/2023

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 26

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre total votants : 28

L'an deux mil vingt-trois, cinq décembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, Salle des Récollets, rue du Théâtre, commune de Montval sur Loir.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM, ABRAHAM, ALLARD, BOUGAS, BOURIN, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes GEORGET, LEGER, et MM AMY, AVRIL, BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, GUILLON, LE BOUFFANT, LEESCHAEVE, LORiot, LOYAU, PAQUET, POSTMA, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes BOURMAULT, MARTIN, MM BIGNON, HURTELOUP, MOURIER, ROCTON.

Pouvoir :

Madame MARTIN donne pouvoir à Monsieur LEESCHAEVE,

Monsieur ROCTON donne pouvoir à Monsieur LORiot.

**Délibération 2023 – 47 :**

**PARTICIPATION SUIVI DECHARGE AUBIGNE –RACAN DES COMMUNES DE SAINT-BIEZ-EN-BELIN, ECOMMOY, LA FONTAINE SAINT MARTIN, CERANS-FOULLETOURTE ET OIZE**

Le Président présente au comité syndical l'estimation des dépenses de fonctionnement 2023 pour le suivi de la décharge d'Aubigné Racan.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 DU SUIVI DE LA DECHARGE D'AUBIGNE-RACAN				
	Dératization décharge	Analyses des eaux souterraines de la décharge	Entretien poste de relevage	TOTAL
SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR	318,92 €	6 503,34 €	1 966,76 €	<b>8 789,02 €</b>
ECOMMOY	44,60 €	909,55 €	275,07 €	<b>1 229,23 €</b>
SAINT-BIEZ-EN-BELIN	6,62 €	134,94 €	40,81 €	<b>182,37 €</b>
LA FONTAINE SAINT MARTIN	5,64 €	115,03 €	34,79 €	<b>155,46 €</b>
OIZE	12,52 €	255,33 €	77,22 €	<b>345,07 €</b>
CERANS-FOULLETOURTE	31,70 €	646,37 €	195,48 €	<b>873,55 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>420,00 €</b>	<b>8 564,57 €</b>	<b>2 590,13 €</b>	<b>11 574,70 €</b>

  

Répartition des dépenses est fonction du nombre d'habitants	
SYNDICAT DU VAL DE LOIR	33 977
EcommoY	4752
Saint-Biez-en Belin	705
La Fontaine St Martin	601
Cérans-Foullétourte	3377
Oizé	1334
Total	44 746

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** le montant des participations 2023 pour le suivi et l'entretien du site d'Aubigné Racan à raison de 1229.23 € pour la commune d'Ecommoy, 182.37 € pour la commune de Saint Biez en Belin, 155.46 € pour la commune de la Fontaine St Martin, 345.07 € pour la commune de Oizé et 873.55 € pour la commune de Cérans-Foulletourte.

*Le Président,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait, copie conforme,

Le secrétaire de séance,

J-C. AMY,



Pour extrait, copie conforme,

Le Président,

F. OLIVIER



**SYNDICAT MIXTE  
DU VAL DE LOIR**  
POUR COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES DECHETS  
5 bis Bd Fisson  
72600 LE LUDE